Epargne salariale : participation et intéressement

Maîtriser la réglementation et les outils de participation aux bénéfices et d'intéressement afin d'en tirer le meilleur parti.

OBJECTIFS :

1. Comprendre les enjeux liés aux régimes d'intéressement et de participation,
2. Maîtriser le cadre réglementaire,
3. Identifier les aspects sensibles en vue de la négociation et de la mise en œuvre d'un accord d'intéressement ou de participation.

PUBLIC :

DRH et RRH, personnes chargées de la gestion du personnel et de la paie, dirigeants d'entreprise.

Durée : 1 jour (7 heures)

Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail

PROGRAMME :

Participation :

- Champ d'application (obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés, possibilité d'application volontaire),
- Modalités de mise en place (conclusion et régime de l'accord de participation),
- Formules de calcul (formule légale, possibilités de formule dérogatoire),
- Répartition entre les bénéficiaires (caractère collectif, définition des bénéficiaires et application des critères de répartition),
- Affectation (versement immédiat ou affectation à un support de placement),
- Régime social et fiscal.

Intéressement :

- Modalités de mise en place (conclusion et régime de l'accord d'intéressement),
- Formules de calcul : caractère aléatoire, critères, périodicité,
- Répartition entre les bénéficiaires,
- Affectation,
- Régime social et fiscal.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19